

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°2015/830

ANABAC POMA

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Référence commerciale : EJ108501/00
CONC. C21 506/4 - POMME VERTE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Parfums : Composition parfumante

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERSCIENCE SARL
30, chemin du bois des Arpents 78860 Saint Nom la Bretèche - FRANCE
Tel : +33 01 34 62 62 61
info@interscience.com
www.interscience.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Association/Organisation : ORFILA/INRS + 33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7).

Autres numéros d'appel d'urgence

+33 (0)4 91 078 358 : disponible seulement durant les horaires de bureau (8h-12h et 13h30-18h30) du lundi au vendredi

Merci de vous référer à la section 16 afin de consulter la liste complète des numéros de téléphone d'urgence.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

Prévention :
P273

Éviter le rejet dans l'environnement

Élimination :

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire :

EUH208 Contient : 2,4 dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldeyde Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers non classés autrement : Aucun

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
2-tert-butylcyclohexyl acetate	88-41-5 201-828-7 01-2119970713-33	Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
2,6-dimethyl-7-octen-2-ol	18479-58-8 242-362-4 01-2119457274-37	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 5
cis-hex-3-en-1-ol	928-96-1 213-192-8 01-2119969743-23	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 5
2-propenyl hexanoate (= Allyl hexanoate)	123-68-2 204-642-4 01-2119983573-26	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 0,25
2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	68039-49-6 268-264-1 01-2119982384-28	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,1 - < 0,25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
acétate d'isopentyle	123-92-2 204-662-3 01-2119548408-32	Flam. Liq. 3; H226	>= 1 - < 5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
En cas de contact avec les yeux	: Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: donnée non disponible
Risques	: donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Traitement	: donnée non disponible
------------	-------------------------

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique sèche Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts et les cours d'eau.
--	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : donnée non disponible

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les égouts, informez les autorités respectives.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (ex. tissu, laine) Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Non applicable

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe de température : donnée non disponible

Classe de feu : donnée non disponible

Classe d'explosibilité de poussière : donnée non disponible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : T° ambiante / 10 -30°C (50 -85°F)
Sec, bien aéré, plein de préférence, hermétiquement fermé

Précautions pour le stockage en commun : Protéger de la lumière.

Classe de stockage (Allemagne) : donnée non disponible

Autres données : Pas de décompositions si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation finale particulière

Utilisation particulière : donnée non disponible

SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No- CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Acétate d'isopentyle	123-92-2	TWA	50 ppm 270 mg/m3	2000-06-16	2000/39/E C
Information Supplémentaire :	Indicatif				
		STEL	100 ppm 540 mg/m3	2000-06-16	2000/39/E C
Information Supplémentaire :	Indicatif				

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	<p>: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.</p> <p>Dans le cas où une analyse de risque a prouvé que le respirateur à cartouche était acceptable, utilisez le type: ABEK-P3 (EN 14387) cartouches respiratoires en tant que sauvegarde des contrôles techniques.</p> <p>En l'absence de contrôles d'ingénieur, utilisez un appareil respiratoire autonome ou des respirateurs à air complet.</p> <p>Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que le CEN (UE).</p>
Protection des mains	<p>: Portez des gants lors de la manipulation de substances dans des systèmes ouverts. Vérifiez les gants avant de les porter.</p> <p>Former les opérateurs pour une utilisation correcte.</p> <p>Si une exposition accidentelle est prévue: (travail sans contact direct avec la substance) utilisez des gants testés EN 16523-1, temps de rupture d'au moins 10 minutes, testés pour les produits chimiques indiqués au chapitre 3 de la FDS. Changez les gants fréquemment si un contact direct avec la peau est attendu : utilisez des gants testés EN 16523-1, testés pour les produits chimiques indiqués au chapitre 3 de la FDS. Le temps de perméabilité doit dépasser la durée de contact.</p>
Protection des yeux	<p>: Portez des lunettes de sécurité bien ajustées EN 166.</p>
Protection de la peau et du corps	<p>: Portez des vêtements de travail couvrant les bras et les jambes.</p> <p>Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail défini. Portez un tablier ou un vêtement chimique complet si vous prévoyez une exposition.</p>
Mesures d'hygiène	<p>: Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.</p> <p>Se laver les mains et les sécher après avoir terminé le travail.</p>
Mesures de protection	<p>: Évaluation de l'exposition: les expositions dépendent du produit étant manipulé, du potentiel de rejet chimique et résultant de toute concentration atmosphérique ou contact cutané. Étant donné que les scénarios de manipulation et de diffusion des produits varient et diffèrent d'un lieu de travail à un autre, il est recommandé que le potentiel de l'exposition soit évalué avant l'utilisation ou l'introduction du produit. Les évaluations de</p>

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucune

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible

Décomposition thermique : donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë
Dose : >2 000mg/kg
Méthode : Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale		
2-tert-butylcyclohexyl acetate	: DL50 : 4 600 mg/kg	Espèce : Rat
2.6-dimethyl-7-octen-2-ol	: DL50 : 3 600mg/kg	Espèce : Rat
2-propenyl hexanoate (allyl hexanoate)	: DL50 218mg/kg	Espèce : Rat
acétate d'isopentyle	: DL50 > 5 000 mg/kg	Espèce : Rat

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë Durée d'exposition: 4 h
Dose : >20,00mg/l
Méthode : Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë
Dose : >2 000mg/kg
Méthode : Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée		
2-tert-butylcyclohexyl acetate	: DL50 : 5 000 mg/kg	Espèce : Lapin
cis-hex-3-en-1-ol	: DL50 : >5 000 mg/kg	Espèce : Lapin
2-propenyl hexanoate (allyl hexanoate)	: DL50 300mg/kg	Espèce : Lapin

2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldehyde	: DL50 : 5 000 mg/kg	Espèce : Lapin
acétate d'isopentyle	: DL50 > 5 000 mg/kg	Espèce : Lapin
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.	
Corrosion cutanée/Irritation cutanée	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.	
Irritation de la peau		
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.	
Irritation des yeux		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.	
Sensibilisation		
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.	
Mutagenicité sur les cellules germinales		
Cancérogénicité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.	
Cancérogénicité		
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.	
Toxicité pour la reproduction		
Toxique systémique pour un organe cible – exposition unique	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.	
Toxique systémique pour un organe cible – exposition unique		
Toxique systémique pour un organe cible – expositions répétées	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.	
Toxique systémique pour un organe cible – expositions répétées		
Danger par aspiration	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.	
Toxicité par aspiration		
Phototoxicité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.	
Phototoxicité		
Information	: donnée non disponible	

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	: donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: donnée non disponible
Toxicité pour les algues Facteur M	: donnée non disponible
2-propenyl hexanoate (allyl hexanoate) Facteur M	: 1
2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldehyde	: 1
Toxicité pour les bactéries	: donnée non disponible
Toxicité pour les poissons (toxicité chronique)	: donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: donnée non disponible
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: donnée non disponible
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: donnée non disponible
Données Toxicologiques sur les sols	: donnée non disponible
Autres organismes importants pour l'environnement	: donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	: donnée non disponible
------------------	-------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	: donnée non disponible
-----------------	-------------------------

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité	: donnée non disponible
Répartition entre les compartiments environnementaux	: donnée non disponible
Conseils supplémentaires	: donnée non disponible
Cheminement et devenir dans l'environnement	: donnée non disponible
Élimination physico-chimique	: donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Demande Biochimique en oxygène (DBO)	: donnée non disponible
Carbone organique dissous (COD)	: donnée non disponible
Demande Chimique en oxygène (DCO)	: donnée non disponible
Halogènes organiques (AOX)	: donnée non disponible
Information écologique supplémentaire	: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Produit	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
---------	---

Se conformer aux réglementations en vigueur localement.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

N/A

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

N/A

14.4 Groupe d'emballage

N/A

14.5 Dangers pour l'environnement

N/A

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

Code IMDG groupe de Ségrégation

: Aucun

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

: Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

: WGK 2 Mise en danger significative de l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H226	: Liquide et vapeurs inflammables
H301	: Toxique en cas d'ingestion
H311	: Toxique par contact cutané
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux
H331	: Toxique par inhalation
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste globale complète des numéros d'intervention d'urgence.

	Country	Phone number		Country	Phone number
Europe	All Europe	+44 1235 239670	APAC	All East/South East Asia	+65 3158 1074
	France	+33 1 72 11 00 03		Sri Lanka	+65 3158 1195
	Germany	+49 69 222 25285		Taiwan	+886 2 8793 3212
	Spain	+34 91 114 2520		Japan	+81 3 4578 9341
	Italy	+39 02 3604 2884		Indonesia	007 803 011 0293
	Netherlands	+31 10 713 8195		Malaysia	+60 3 6207 4347
	Turkey	+90 212 375 5231		Thailand	001 800 120 666 751
	Norway	+47 2103 4452		India	+65 3158 1198 000 800 100 7479
	Greece	+30 21 1198 3182		Pakistan	+65 3158 1329
	Portugal	+351 30880 4750		Bangladesh	+65 3158 1200
	Denmark	+45 8988 2286		Philippines	+65 3158 1203
	Sweden	+46 8 566 42573		Vietnam	+84 28 4458 2388
	Poland	+48 22 307 3690		Korea	+65 3158 1285
	Czech Republic	+420 228 882 830		South Korea	+82 2 3479 8401
	Finland	+358 9 7479 0199		Australia	+61 2 8014 4558
Middle East/Africa	All Middle East/Africa	+44 1235 239671	LATAM	New Zealand	+64 9 929 1483
	Bahrain and Middle/East	+973 1619 8321		China	+86 532 8388 9090
	Africa/South Africa	+27 21 300 2732		Mexico	+52 55 5004 8763
NOAM	USA and Canada	+1 866 928 0789	LATAM	Brazil	+55 11 3197 5891
	USA and Canada	+1 215 207 0061		Chile	+56 2 2582 9336
	USA and Canada	+1 202 464 2554		Colombia	+57 1 508 7337
Global	Global	+44 1865 407333		Argentina	+54 11 5984 3690

Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures;

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route;

AICS : Inventaire australien des substances chimiques;

ASTM : Société américaine pour les essais de matériaux;

Bw: Poids corporel;

CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;

CMR : Cancérogène, mut agène ou toxique pour la reproduction;

DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation;

DSL : Liste nationale des substances (Canada);

ECHA : Agence européenne des produits chimiques;

EC-Number : Numéro de Communauté européenne;

ECx : Concentration associée à x % de réponse;

ELx : Taux de charge associée à x % de réponse;

EmS : Horaire d'urgence;

ENCS : Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon);

ErCx : Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %;

GHS : Système général harmonisé;
GLP : Bonnes pratiques de laboratoire;
IARC : Centre international de recherche sur le cancer;
IATA : Association du transport aérien international;
IBC : Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac;
IC50 : Concentration inhibitrice demi maximale;
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale;
IECSC : Inventaire des substances chimiques existantes en Chine;
IMDG : Marchandises dangereuses pour le transport maritime international;
IMO : Organisation maritime internationale;
ISHL : Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon);
ISO : Organisation internationale de normalisation;
KECI : Inventaire des produits chimiques coréens existants;
LC50 : Concentration létale pour 50 % d'une population test;
LD50 : Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne);
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires;
n.o.s. : Non spécifié;
NO(A)EC : Effet de concentration non observé (négatif);
NO(A)EL : Effet non observé (nocif);
NOELR : Taux de charge sans effet observé;
NZIoC : Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande;
OECD : Organisation pour la coopération économique et le développement;
OPPTS : Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution;
PBT : Persistant, bio-accumulable et toxique;
PICCS : Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines;
(Q)SAR : Relations structure-activité (quantitative);
REACH : Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques;
RID : Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;
SADT : Température de décomposition autoaccélérée;
SDS : Fiche de Données de Sécurité;
SVHC : substance extrêmement préoccupante;
TCSI : Inventaire des substances chimiques à Taiwan;
TRGS : Règle technique pour les substances dangereuses;
TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis);
UN : Les Nations Unies;
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

INTERSCIENCE se réserve le droit de changer ou améliorer les spécifications des produits. Les informations contenues dans ce document sont soumises à des changements éventuels. Merci de consulter le site internet (www.interscience.com) pour les mises à jour et informations supplémentaires.
 RCS 950 356 220 Versailles. INTERSCIENCE SARL F78860